

COMMUNE DE BOISSEUIL

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 21
Votants : 23

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 décembre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 décembre 2024

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL Laure, M. DOUDARD Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, Mme MOREAU Aurore, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal.

ABSENTS : Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à M. JANICOT Philippe), M. ZBORALA Bernard (Pouvoir à Mme DEBAYLE Michèle).

Secrétaire de séance : M. Joël VILLAUTREIX

18. Signature de contrats relatifs à la fourniture de denrées alimentaires pour le restaurant scolaire de la commune de Boisseuil.

Par délibération en date du 24 février 2023, le conseil municipal avait validé l'attribution des marchés relatifs à la fourniture des denrées alimentaires pour le restaurant scolaire. Ces marchés d'une durée de deux ans prendront fin en début d'année 2025.

A ce titre et en application des articles L 2123-1 et suivants et R-2123-1 et suivants du Code de la commande publique une consultation en procédure adaptée a été lancée le 3 octobre 2024 avec une date limite de réception des offres fixée au 24 octobre 2024.

Cette prestation est décomposée en 5 lots :

- lot n°1 : poisson frais,
- lot n°2 : viande de porc fraîche et charcuterie fraîche,
- lot n°3 : viande de veau fraîche,
- lot n°4 : viande de volaille fraîche,
- lot n°5 : produits issus de l'agriculture biologique.

A l'issue de la consultation, 7 offres ont été remises par des entreprises et analysées. Les offres les plus avantageuses économiquement et techniquement sont les suivantes :

- lot n°1 : l'entreprise Ribet-Beyrand,
- lot n°2 : l'entreprise Badefort,
- lot n°3 : l'entreprise Plainemaison,
- lot n°4 : l'entreprise Gautier,
- lot n°5 : l'entreprise Manger Bio.

Ainsi, la commune de Boisseuil pourrait signer un contrat avec chacune des entreprises pour une durée d'un an avec 3 reconductions possibles soit une durée totale de 4 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser le Maire à signer les contrats avec les différentes entreprises précitées et les bons de commandes conformément aux bordereaux des prix unitaires,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents susceptibles d'intervenir en cours de marché dans le but d'assurer son bon fonctionnement,
- d'imputer les dépenses sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

